PlanOuche

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

13 janvier 2022
14h30

Commission Locale de l'Eau

Participaient à la réunion (en présentiel ou par visioconférence) :

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :
Aurore LAGNEAU (Région), Jean-Pierre PERROT (CCOM), Guy MORELLE (CC Plaine Dijonnaise), Dominique GUYON (SIEA Thoisy-le-Desert), Patricia GOURMAND (SIEA Vallée du Suzon), Jean-Patrick MASSON (SBO), Luc BAUDRY (SM Scot Beaune-Nuits-Saint-Georges), Catherine LOUIS, Hubert POULLOT (CCGCNSG),

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :
Pascal CHADOEUF (Irrigants), Fabrice FAIVRE (Chambre d'Agriculture), Christian VEILLE (FNE Côte d'Or), Etienne FLAMMAND (HYDRAUXOIS), Hélène GERVAIS (CEN)

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics
Yann DUFOUR (DDT), Pauline GUYARD (Agence de l'Eau RM&C), Nathalie VINCENT (VNF), Henri-Pierre SAVIER (ONF),

Etaient excusés ou représentés :

Préfecture de la Côte d'Or (pouvoir à la DDT), Antoine HOAREAU (Dijon Métropole), Hugues ANTOINE (CC Auxonne-Pontailler-Val-de-Saône), Jean-Pierre SONVICO (Fédération de Pêche), ARS,

Etaient absents :
Gilles DELEPEAU, Landry LEONARD, Sébastien DELACOUR, Patrick CERDAN, Phillipe PETIT, Thierry FALCONNET, Pierre BOLZE, CCI, Syndicat départemental de la propriété agricole, FNE BFC, UFC Que Choisir 21, DREAL, OFB Côte d'Or, Guy MOINGEON, Denis MYOTTE,

Participaient à la réunion :
Laure BEJOT (directrice SBO)
Pascal VIART (animateur SAGE)
Lisa LARGERON (animatrice Contrat de Bassin)
Marlène TRECA (ONF)
Samuel EYMARD (étudiant Master2)

M. MASSON, président de la CLE, accueille les participants, ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum n'est pas atteint (19 membres présents ou représentés pour un quorum à 20). M. MASSON passe ensuite à l'ordre du jour.

1 – présentation du SAGE

M. MASSON passe la parole à M. VIART qui commente le diaporama présenté à l'écran.
(Le diaporama est diffusé aux membres de la CLE à l'appui du compte rendu)

A l'issue de la présentation générale du SAGE, M. MASSON demande s'il y a des observations ou questions.

M. PERROT intervient sur les données démographiques en précisant que le taux de croissance n'est pas représentatif du poids de la population car même si ce taux est inférieur dans le périmètre de la métropole que hors périmètre, le poids en nombre d'habitants est bien plus important.

M. MASSON répond qu'en regard des taux de croissance observés dans les différents SCoT, c'est bien le secteur ouest qui a le développement le plus important. La métropole affiche un bénéfice de 1 600 habitants sur 10 ans contre 1 800 pour le reste du bassin versant sur la même période. Il ajoute que l'évolution de la structure même des ménages et le vieillissement nécessitent la construction de 1 000 logements/an pour stabiliser la population.

Mme GOURMAND constate que les volumes attribués à l'irrigation ne sont pas utilisés en totalité et demande s'il est envisageable de les mobiliser pour l'eau potable.

M. CHADOEUF répond que si les volumes ne sont pas utilisés, c'est que les restrictions qui s'appliquent en période d'étiage réduisent les possibilités d'irrigation. De plus, il apparait peu opportun d'envisager de réduire les volumes attribués à l'irrigation dans la mesure où la politique locale vise une augmentation des circuits courts locaux, notamment sur des produits consommateurs d'eau (maraîchage).
M. MASSON abonde en précisant que les volumes prélevables sont règlementés par sous bassin et par usage, aussi, il n'est pas possible de transférer un potentiel prélevable existant en aval sur un sous bassin amont. Les têtes de bassin présentant des ressources limitées en seraient impactées.

M. PERROT confirme qu'à ce jour, c'est le plafonnement des prélèvements autorisés qui limitent le développement.

Mme GOURMAND demande s'il est possible d'obtenir les détails des VMP par sous bassins.

M. MASSON conclut cette première partie en reconnaissant qu'il y a un vrai sujet à aborder et objectiver dans le cadre des futurs travaux de la CLE. Les VMP par sous bassins et par usages seront fournis lors de la prochaine réunion de CLE.

2 – présentation du projet de Contrat de Bassin

Mme LARGERON présente le projet de Contrat de Bassin.
Les orientations principales sont l'amélioration morphologique des cours d'eau, la continuité écologique et la connectivité des milieux.
(voir diapositives correspondantes)

A l'issue de la présentation, M. MASSON précise que la validation du projet de Contrat nécessitera une délibération de la CLE, celle-ci sera prise à la prochaine réunion de façon à ce que la CLE puisse prendre connaissance des documents qui seront envoyés suite à la présentation faite ce jour.

M. MORELLE demande où en est le projet d'espace de liberté de Varanges.

M. MASSON répond que ce projet a dû être abandonné en raison de la présence d'anciennes décharges d'une part et des contraintes techniques imposées en cas de déplacement des merlons qui doivent être conçus comme des digues. Ainsi, les coûts d'importation et d'exportation des matériaux se voyant modifiés, ils se sont avérés trop importants pour pouvoir donner suite au projet.

Mme LAGNEAU demande quelle peut être la place de la CLE dans l'évolution du modèle agricole, et ce qu'elle propose en termes de transition vers un modèle agricole plus durable et respectueux de l'environnement.

M. MASSON répond que l'un des centres d'intérêts de la CLE est la question des volumes prélevables et des débits minimums biologiques des cours d'eau qui s'impose à tous les usages dont l'agriculture fait partie. La CLE a bien conscience de l'importance de ce sujet, notamment vis-à-vis du besoin indispensable en eau des activités d'élevage situées en amont du bassin et des cultures. Toutefois, la problématique des volumes maximums prélevables (VMP) est globale et ne concerne pas que le volet agricole. En cas de modification (si révision du SAGE), il y aura une concertation obligatoire.

M. DUFOUR ajoute que suite à la révision du SDAGE, il y aura une mise en compatibilité du SAGE (dans les 3 ans qui suivent l'entrée en application du SDAGE). Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) correspondant au volet « retour à l'équilibre quantitatif » du SAGE, questionnera l'ensemble des usages de l'eau dans le contexte de l'évolution du climat et des démarches de réflexion de la profession agricole en cours.
M. CHADOEUF commente en disant que quelle que soit la problématique climatique, il faudra toujours assurer la production alimentaire, « pas d'eau, pas de culture », les activités agricoles doivent être soutenues pour l'accès à l'eau afin d'assurer cet intérêt général.

Mme LOUIS évoque l'animation Natura 2000 de la vallée du Suzon et souhaite un partenariat entre le SBO et le Pays Seine-et-Tilles sur les sujets tels que la ripisylve et la future révision du DOCOB (document d'objectifs du site « la Montagne Côte d'Ôrienne»).

M. MASSON confirme que les échanges et partages entre les différents acteurs intervenant sur les milieux lui apparaissent évidents et que le travail à d'ores et déjà commencé avec le Syndicat d'alimentation en eau potable du Val-Suzon dans le cadre des projets de mise en défens du Suzon au sein du périmètre de protection de captage de la source Cresson.

Mme VINCENT indique que les actions soulignées en matière de partenariat entre VNF et le SBO ne posent pas de problème, elle précise cependant qu'il n'y a pas de projet de restauration de la continuité au niveau de la prise d'eau de Pont d'Ouche. Elle informe la CLE des études en cours en vue de prochains travaux sur le réservoir de Panthier (le plus gros réservoir de Côte d'Or), travaux qui nécessiteront la vidange du réservoir. Compte tenu des fortes relations entre l'Ouche et les ouvrages du canal, il faudra s'attendre à des effets sensibles sur l'Ouche en cas d'étiage durant cette période.

Mme GUYARD intervient sur le délai de dépôt du dossier de demande de subvention. En tout état de cause, la délibération de la CLE validant le projet de Contrat de Bassin doit intervenir avant la signature du Contrat qui aura lieu après son passage en commissions des aides (vraisemblablement celle du 30 juin 2022).

3 – Projet d'étude d'évaluation du SAGE

M. MASSON expose les objectifs de l'étude proposée à la CLE. L'un des objectifs est notamment la préparation à la révision du SAGE, révision incluant, comme dit précédemment, la mise en compatibilité avec le nouveau SDAGE, mais également l'adaptation au changement climatique avec une projection à l'horizon 2030-2035. D'une durée estimée à 6 mois, l'étude devrait pouvoir être rendue pour la fin de l'année 2022.

Pour suivre l'étude, il sera nécessaire de constituer un comité de pilotage (COPIL). M. MASSON propose que ce soit le bureau de la CLE qui remplisse ce rôle.

M. PERROT demande s'il ne serait pas intéressant d'élargir le COPIL à des organismes scientifiques tels que l'université ou certains laboratoires de recherches.

M. MASSON répond qu'il est envisageable de les inviter à des séances de travail mais que les associer systématiquement risquerait d'entraver le fonctionnement du COPIL pour des questions de disponibilités des participants.

Les membres présents donnent leur accord pour que le bureau de la CLE soit le COPIL de l'étude d'évaluation du SAGE.

4 – Règles de fonctionnement de la CLE

M. MASSON expose les raisons qui conduisent à proposer une mise à jour et quelques modifications des règles de fonctionnement de la CLE, règles adoptées en 2009.

Le document de travail a été communiqué aux membres avant la réunion. M. MASSON rappelle que pour pouvoir adopter de nouvelles règles, la CLE doit voter avec un quorum porté aux 2 tiers des membres de la CLE (soit 26 membres présents ou représentés).

M. MASSON pointe les éléments les plus importants et souligne le cas des rapporteurs, moyen d'appropriation des dossiers. M. MASSON demande aux membres de faire leurs remarques afin de pouvoir proposer un document avancé à la prochaine CLE.

Les membres n'ayant plus de questions, M. MASSON remercie les participants de leur présence et lève la séance.

Le président de la CLE

Jean-Patrick MASSON